



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201201-DEC-AG-20-046-AU  
Date de télétransmission : 10/12/2020  
Date de réception préfecture : 10/12/2020

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Décision du 1er décembre 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Prestations de déménagements des services communautaires**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

*En matière de commande publique :*

- *En matière de fournitures et services :*

*Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000€ HT à ce jour)*

Considérant qu'en raison, d'une part, de la réception partielle des locaux rénovés du siège de l'EPCI, et d'autre part de la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder à des déménagements de matériels entre différents locaux communautaires, qui s'organiseront sur plusieurs journées ;

Vu le devis présenté ;

Décision du 1er décembre 2020

**OBJET : Prestations de déménagements des services communautaires**

**APPROUVE**

La proposition commerciale de la SARL Déménagements De Petriconi, (SIRET : 379 859 283 000 69) sise 390, rue des Platanes, 20290 Borgo, correspondant à des prestations de déménagements, d'un montant total de 9 166,67 € HT ;

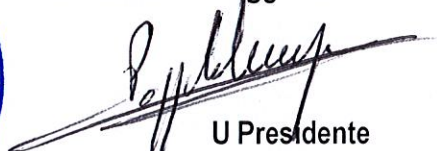
**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia

  
U Presidente  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10 DEC. 2020  
et publication ou notification  
du 10 DEC. 2020   
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI